

Assemblée primaire du 4 décembre 2023 – à la Grande Salle –

La Présidente, Valérie Santacroce-Tacchini, ouvre l'assemblée primaire du 4 décembre 2023 à 20h00 en présence de 34 citoyennes et citoyens.

En préambule, elle nomme également deux scrutateurs en les personnes de Frédéric Jacquemoud et Marc Lançon.

L'ordre du jour suivant est proposé et accepté :

- 1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 5 juin 2023
- 2. Présentation et adoption du budget 2024 de la Municipalité
- 3. Divers

1. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 5 JUIN 2023

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 5 juin 2023, lu par la secrétaire, ne suscite pas de remarques particulières.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé à l'unanimité.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2024 DE LA MUNICIPALITE

L'assemblée prend connaissance du budget 2024 de la Municipalité.

La Présidente indique qu'en ce qui concerne le budget des comptes de résultat, elle présente les postes affichant des différences significatives entre les comptes 2022 et le budget 2023.

Administration générale

Les vacations des conseillers municipaux n'ont pas été ajustées depuis une vingtaine d'années et une adaptation à CHF 40.-/heure est prévue dès 2024.

Elle signale également qu'une nouvelle place d'apprentissage d'employé(e) de commerce au sein du secrétariat communal sera créée dès le mois d'août 2024.



Les bâtiments communaux datant de plusieurs années, des frais d'entretien plus élevés sont nécessaires pour les maintenir en état. Les comptes relatifs à ces entretiens sont augmentés de CHF 5'000.-.

Ordre et sécurité

Le changement dans l'organisation de la police intercommunale du Salentin amène une augmentation de la participation financière pour les communes membres.

Enseignement et formation

Depuis 2023, un moniteur de piscine est engagé et un montant de CHF 6'000.- est inscrit au budget des écoles. Cette charge est à répartir entre les membres de l'association scolaire intercommunale.

Par rapport à 2023, les charges sont en diminution de CHF 29'840.-.

Culture, tourisme et culte

Pour la participation financière à la Paroisse protestante des Deux Rives, la clé de répartition entre les communes de St-Maurice, Vérossaz et Evionnaz a été ajustée au nombre d'habitants.

Santé

La participation financière à l'exploitation du home St-Jacques est augmentée de CHF 5'000.pour Evionnaz.

Prévoyance sociale

La part communale au coût des institutions pour handicapés est en augmentation de CHF 25'000.- selon le budget transmis par le canton.

Trafic

Il est nécessaire de renforcer l'équipe des travaux publics par l'engagement d'un collaborateur à 100% en 2024. Il est relevé également l'augmentation des lignes de transports scolaires en raison de la croissance du nombre d'enfants scolarisés à Evionnaz.

Le service de la mobilité a annoncé des investissements pour la construction des routes cantonales pour un montant de CHF 130'000.-.

Protection environnement et aménagement du territoire

La charge totale de ce dicastère s'élève à CHF 190'000.-, en diminution par rapport au budget 2023. Les services relatifs à l'eau potable, les eaux usées et les déchets sont autofinancés.

Finances et impôts

Les recettes fiscales, établies sur la base des taxations 2021, sont en augmentation de CHF 400'000.-.

La péréquation financière à recevoir est budgétisée à CHF 96'850.-.



Le budget de fonctionnement 2024 prévoit des charges d'exploitation pour CHF 6'444'150.- et des recettes de CHF 6'145'290.-. Après comptabilisation d'amortissements ordinaires de l'ordre de CHF 630'700.- et des attributions aux fonds spéciaux pour CHF 119'860.-, le budget 2024 devrait boucler avec une diminution de la fortune nette estimée à CHF 298'860.-.

Jean-Philippe Gay-Fraret constate que durant les étés 2022 et 2023, des restrictions de consommation d'eau potable ont été notifiées aux citoyens. Il souhaite connaître les mesures prises pour 2024 pour apporter des solutions à cette problématique.

Pour l'an prochain, aucune mesure particulière n'a été engagée mais la Présidente informe qu'une étude pour la réalisation d'un nouveau réservoir est en cours.

Le projet est porté par l'Association intercommunale de turbinage des eaux du Jorat (AITEJ) dont les commune d'Evionnaz et de St-Maurice font parties. Ce projet prévoit d'intégrer :

- la force hydraulique ;
- le stockage de l'eau;
- l'ultrafiltration pour pallier les problématiques de turbidité de l'eau sur la Rasse.

<u>Investissements</u>

La présidente, Valérie Santacroce-Tacchini, présente les différents projets inscrits au budget 2024.

La marge d'autofinancement s'établit à CHF 451'700.- avec des investissements nets de CHF 2'368'900.-. Le déficit de financement s'élève au 31.12.2024 à CHF 1'917'200.-.

La Présidente, Valérie Santacroce-Tacchini donne la parole à l'assemblée.

Gilbert Lugon demande s'il ne serait pas plus heureux compte tenu de l'extension scolaire de regrouper la crèche-UAPE et les écoles dans un même bâtiment au vu des montants engagés. La présidente précise que ces deux projets se basent sur des calendriers différents et que le projet de la cure est antérieur au projet du centre scolaire.

Damien Rappaz rappelle également que le projet de crèche-UAPE est de revaloriser le bâtiment de la cure pour ne pas le laisser à l'abandon.

Une question concernant les mesures de sécurité mises en place dernièrement pour la salle de gym lors de manifestations publiques et privées est posée et il est demandé si celles-ci seront prises en compte dans le nouveau complexe.

En effet, l'aspect sécuritaire sera pris en compte dans le cadre du concours et de la rénovation de la salle.



Pour la situation actuelle, il s'agit de réfléchir assez rapidement aux mesures pouvant être mises en places, afin d'augmenter la capacité de la salle car celle-ci est contraignante. A plus long terme, le projet en cours d'étude pour la réalisation d'un bâtiment scolaire incluant la rénovation de la salle de gym devra prendre en compte cette mise aux normes en matière de sécurité.

Jean-Philippe Gay-Fraret souhaite connaître l'avancée des dossiers relatifs au plan d'aménagement des zones et au patrimoine bâti.

La présidente explique que le travail est conséquent et que plusieurs études complémentaires ont été demandées par l'Etat du Valais dans le cadre de la révision du plan d'aménagement des zones. Pour la suite, un avis de principe des services cantonaux est attendu en 2024 pour ce qui du plan d'aménagement des zones (PAZ). Pour le patrimoine bâti, une mise à l'enquête des fiches réalisées est prévue en 2024.

Frédéric Jacquemoud demande si une discussion a été menée avec la commune de Collonges pour une réunification des écoles sur Evionnaz.

Collonges a un besoin avéré de classes supplémentaires. Un dossier pour la surélévation de la salle de gym actuelle afin d'y aménager des salles de classe a été présenté à la population. La présidente précise que le Canton a donné son accord pour la réalisation des classes supplémentaires à Collonges et à Evionnaz.

Lors de la présentation à l'Assemblée primaire de Collonges du projet de surélévation de la salle de gym, les citoyens présents ont demandé au Conseil municipal de proposer plusieurs variantes dont une avec Evionnaz.

La population devra donner sa position et il pourrait en ressortir une intercommunalité sur la construction du centre scolaire et l'accueil des élèves sur Evionnaz.

La Présidente reviendra sur ce point dans les divers.

Le budget 2024 de la municipalité est soumis au vote. L'assemblée approuve le budget 2024 par 33 voix et une abstention.

Plan quadriennal 2024-2027

Le Conseil municipal porte le plan quadriennal 2024-2027 à la connaissance de l'assemblée primaire conformément aux dispositions de l'art. 79 de la Loi sur les communes (LCo). Ce plan est communiqué à titre purement indicatif.

L'Assemblée primaire prend connaissance du plan quadriennal 2024-2027.



Décisions fiscales

Conformément aux dispositions légales, le Conseil municipal doit soumettre les décisions fiscales pour l'année 2024.

Décisions fiscales :

- Coefficient d'impôt : 1.30
- Indexation de 173 %
- Impôt personnel : CHF 12.-
- Impôt sur les chiens : CHF 135.-

L'assemblée primaire prend connaissance des décisions fiscales présentées et approuve l'indexation à 173 %.

DIVERS

Projet d'extension du centre scolaire

La Présidente, Valérie Santacroce-Tacchini, informe qu'un projet d'extension du centre scolaire est à l'étude. En effet, pour les années à venir, des classes supplémentaires doivent être aménagées d'une part en raison du nombre croissant d'élèves et également en raison de la non-conformité des salles existantes.

La commune de Collonges doit également repenser son bâtiment scolaire et après un échange entre Présidents, il est ressorti qu'il serait opportun d'étudier une variante commune permettant d'optimiser les coûts et les synergies.

Plusieurs variantes seront présentées aux citoyens de Collonges lors de leur Assemblée primaire du 12 décembre prochain.

Selon la décision prise, cette variante sera soumise à l'approbation des citoyens d'Evionnaz lors d'une prochaine Assemblée primaire de même que le financement de ce projet.

A l'heure actuelle, l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'architecte l'Atelier Jordan démontre que le site proposé par la Commune d'Evionnaz, avec la prise en compte des différentes contraintes inhérentes à un projet de ce type, pourrait sans aucun problème accueillir un édifice, avec ses aménagements extérieurs, regroupant les élèves des deux communes.

La Présidente présente le plan du périmètre de construction (intervention) et le périmètre élargi (réflexion). Un flux des élèves avec le bâtiment de la cure doit être pensé.



CFF vente de billets dégriffés commune

La Présidente présente la nouveauté avec un point de vente de billets dégriffés au secrétariat communal et la mise en vente le 11 décembre 2023 pour des voyages seulement dès le 1^{er} janvier 2024.

Un contingentement, au niveau suisse, est mis en place par les CFF.

Crèche / UAPE

La présidente donne la parole à Damien Rappaz pour un point de situation concernant le dossier de réaménagement du bâtiment de la cure en crèche / UAPE.

Durant la première partie de cette année, la commune a travaillé principalement sur les études de détails pour l'aménagement de la crèche/UAPE dans les espaces dédiés du bâtiment de la cure soit au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage.

Ce travail a été réalisé en collaboration étroite avec les architectes, le canton et la responsable de la structure d'accueil actuelle. A ce jour, les plans et le concept d'aménagement ont été validés par le service cantonal de la jeunesse.

En parallèle, des réflexions ont eu lieu afin d'étudier au mieux les autres espaces du bâtiment comme le sous-sol, les combles et le futur accès via une annexe contre la bâtisse. Le dossier a été transmis au SIP (service immobilier et patrimoine du canton) pour une première lecture et analyse. Le retour de leur part a été plus long que prévu. Le service immobilier et patrimoine a émis des remarques et les plans ont été modifiés en conséquence.

Aujourd'hui, le dossier est en cours de finalisation pour la mise à l'enquête qui devrait avoir lieu en début d'année 2024 par le service cantonal des constructions. Le traitement du dossier devrait prendre environ 3 mois afin que tous les services cantonaux puissent l'analyser et l'approuver (thermique, sismique, esthétique).

Pour terminer, la commune a également trouvé une solution pour le déménagement de la garderie durant les travaux dans une maison spacieuse qui permettra d'accueillir les enfants et le personnel. Cette solution a été validée par le canton.

La Présidente remercie Damien Rappaz pour les compléments apportés.

Intempéries du 14 et 15 novembre 2023

La présidente passe la parole à Claude-Alain Richard pour un point de situation sur les intempéries 2023.

Les intempéries des 14 et 15 novembre dernier ont causé d'importants et d'innombrables dégâts sur le territoire communal.



De fortes laves torrentielles ont été constatées et elles ont entrainé des coupures, des encombrements et des affaissements de routes.

Dès le mercredi 15 novembre 2023, le géologue cantonal était sur place afin de relever les dégâts. Sur ses conseils, un bureau d'études spécialisé des dangers naturels a été mandaté pour déterminer les travaux à réaliser et établir les mesures de sécurités à mettre en place.

Les entreprises engagées ont débuté les travaux d'urgence le mardi 21 novembre afin de :

- déblayer les matériaux et dégager les routes ;
- dégager les sorties d'eau sous les routes afin de permettre la remise en état du lit des torrents.

Claude-Alain Richard informe qu'environ 1'000 m³ de matériaux ont déjà été évacués ce qui correspond à une centaine de transports.

Il présente à l'assemblée les images des principaux dégâts dont le fichier photos sera joint au présent PV. Les routes touchées sont :

Route l'Epignat - les Hautes

- elle est obstruée à 6 endroits et un affaissement a été constaté sur une portion du tracé. Un mur de soutènement devra certainement être construit ;
- des blocs sont encore retenus et accrochés aux arbres, ils devront être minés.

Route Les Hautes – Orto, de Libesse jusqu'à la chambre d'Orto

- elle est obstruée à différents emplacements (7) ;
- deux affaissements ont été constatés.

Route de St-Martin - dès le carrefour de la route les Hautes/Orto

- elle est obstruée ;
- elle a subi de gros dégâts et des ornières se sont formées sur 300 à 400 mètres.

Nant de l'Echelle à Combabartan

 le torrent est sorti de son lit et a entrainé des dégâts conséquents à la route et ce jusqu'au carrefour de la route des Hautes.

Lieu-dit Les Pas - le Nant de l'Echelle

- la lave torrentielle a recouvert le biotope de cailloux et de pierres sur une grande surface :
- la totalité du lit du torrent jusqu'au canal doit être réaménagé.

Torrent des Pas

le canal a débordé et inondé la plaine ;



 le terrain de football et les terrains de l'entreprise Rabotage du Rhône ont été particulièrement touchés.

Claude-Alain Richard indique également que des dégâts hors du territoire communal sont constaté et la commune devra intervenir dès lors qu'ils impactent le bon fonctionnement de certains cours d'eau.

Torrent du St-Barthélémy

- gros dégâts en rapport direct avec la prise d'eau servant à alimenter l'Eugine et qui est à l'heure actuelle asséchée;
- la route servant à l'entretien de cette embouchure n'existe plus, elle a été emportée par le torrent.

Route Van d'en Haut-Salanfe

- elle est coupée à différents endroits ;
- des affaissements importants de la route ont également été constatés.

La Présidente remercie Claude-Alain Richard pour sa présentation et passe la parole à l'assemblée.

Pierre Jacquemoud demande si des subventions pour les travaux d'urgence seront versés par le canton.

A l'heure actuelle, la commune n'a aucune garantie quant à une prise en charge des frais qui doivent être engagés.

Lecture du procès-verbal

Jean-Noël Mettan demande s'il est possible de réduire le temps de lecture du procès-verbal et de le mettre à disposition des citoyens au secrétariat et sur le site internet communal.

Nicolas Mettan et Pierre Jacquemoud souhaitent le maintien de la lecture du procès-verbal lors de l'assemblée.

Evelyne Mettan demande, en cas de mise à disposition au secrétariat communal, s'il pourrait y avoir une restriction en termes d'horaires d'ouverture des bureaux.

Un retrait est possible en dehors des heures d'ouverture moyennant une annonce par téléphone.

Les citoyens présents étant plutôt favorables à une mise à disposition du procès-verbal de l'Assemblée primaire au secrétariat et sur le site internet communal, la Présidente annonce que la lecture de celui-ci ne sera plus donnée.



Step

Jean-Claude Girardin demande si la capacité de la STEP pour le traitement des eaux usées de l'ensemble des communes raccordées est suffisante. Actuellement, le nombre d'habitants raccordé s'élève à 8000 équivalent habitant (EH) et la STEP a une capacité de traitement pour 10'000 EH.

Services numériques

Jean-Philippe Gay-Fraret souhaite savoir si une réflexion est menée par la municipalité en ce qui concerne l'implémentation de services numériques.

Une première réflexion a été menée par la municipalité sur la cybersécurité et un mandat donné à une société informatique Gerber info SA pour la gestion du parc informatique et le suivi des mises à jour des systèmes. D'autre part, une assurance cybersécurité a été signée et elle permet la mise à disposition d'expert en cas de besoin.

Pour l'instant, seule cette réflexion a été menée dès lors que le canton prévoit entre 2024 et 2025 la mise à disposition de services numériques à destination de la population de l'ensemble du Valais tels que l'E-construction et l'E-déménagement. D'autres outils sont en voie de développement.

Aménagement sécuritaire

Charly Cappellin souhaite qu'il soit étudié l'installation d'une main courante pour l'escalier extérieur menant au parc pour enfant devant la grande salle pour plus de sécurité. Il est pris note de sa demande et les démarches seront entreprises en ce sens.

La parole n'étant plus demandée, Valérie Santacroce-Tacchini invite les participantes et participants à partager un moment de convivialité autour du verre de l'amitié et elle souhaite, à toutes et tous, de très belles fêtes de fin d'année et clôt l'assemblée à 21h42.

La Présidente

Valérie Santacroce-Tacchini

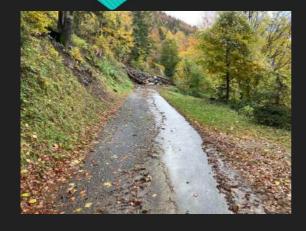
La Secrétaire

ivia Berno

<u>Intempéries du 14 et 15 novembre 2023</u>



Route l'Epignat-les Hautes



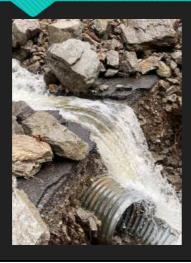


Route l'Epignat-les Hautes





Route l'Epignat-les Hautes



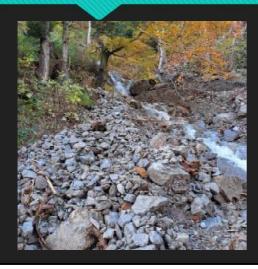


Route l'Epignat-les Hautes



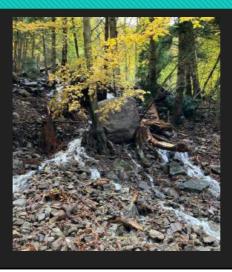


Route l'Epignat-les Hautes

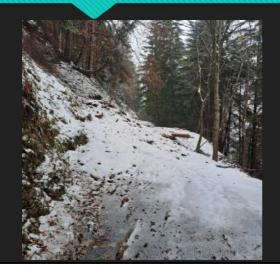


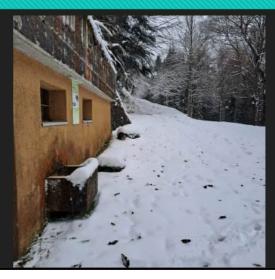


Bloc retenu par des arbres



Route les Hautes-Orto

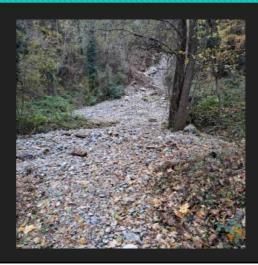




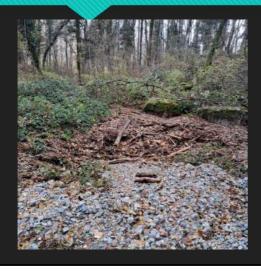
Route St-Martin

Les Pas / Nant de l'Echelle



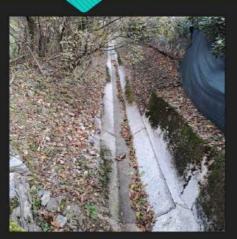


Les Pas / Nant de l'Echelle canal



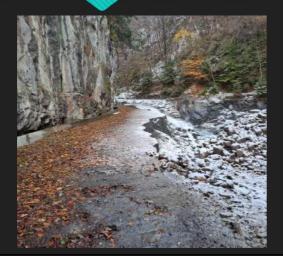


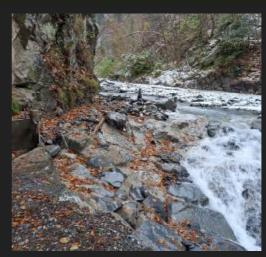
Torrent des Pas / canal



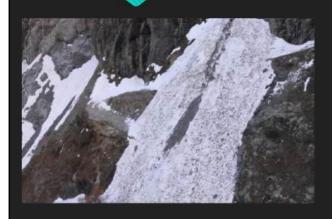


Torrent du St-Barthélémy





Route: Van d'en Haut / Salanfe





Route: Van d'en haut / Salanfe





Route: Van d'en Haut / Salanfe

